



**AVIS DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE
D'UN TITRE D'OCCUPATION A TITRE EXPERIMENTAL
POUR UNE ACTIVITE DE FOOD TRUCK**

Préambule

Le présent avis de publicité préalable fait suite à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 et concerne des autorisations de courtes durées, il constitue une publicité préalable en vertu de l'article L2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Le complexe aquatique Les Bains de l'Austreberthe est une infrastructure idéalement située à proximité de la RD6015 par laquelle transitent 20 000 véhicules par jour. La clientèle qui fréquente le complexe aquatique a été divisée par deux en raison de la mise en place du passe sanitaire d'autre part. Néanmoins, le nombre d'utilisateurs journaliers s'élève en moyenne à environ 300 usagers.

Le complexe aquatique Les Bains de l'Austreberthe est une infrastructure dernière génération organisée autour de plusieurs espaces afin de recevoir en simultanée une multitude de publics. Ainsi le complexe aquatique compte :

- un bassin sportif de 6 couloirs (bassin de 25 m, uniforme de 1.80m de profondeur) dont 4 couloirs sont dédiés à la nage, aux nageurs confirmés et à la nage avec palmes ;
- un bassin d'apprentissage avec une profondeur allant de 1m à 1.40m. Ce bassin est utilisé pour l'aquabike, activité qui rencontre un succès croissant ;
- une zone réservée aux loisirs (rivière, nage contre-courant, banquette à bulles, buses massantes, geysers, rideau d'eau) qui depuis la crise sanitaire a trouvé son public : Les jeunes qui veulent se distraire sans pour autant quitter le territoire intercommunal ;
- une pataugeoire ;
- un toboggan aquatique (55 m linéaire).

Le complexe aquatique possède, en outre, un espace détente composé de 2 saunas, d'un hammam de douches massantes et d'une salle de détente. Cet espace détente vise à diversifier davantage la clientèle du complexe aquatique et à installer durablement les Bains de l'Austreberthe comme un atout territorial majeur et comme un acteur central du sport, du loisir et de la détente.

1.1. Objet

La Communauté de communes Caux Austreberthe entend mettre à disposition une partie de son domaine public, en vue de l'installation d'un Food truck a proximité du complexe aquatique.

L'occupation consentie dans le cadre de cette autorisation est à titre gratuit, personnel, précaire, temporaire et révocable.

A titre indicatif, le complexe aquatique compte environ 150 usagers qui se croisent sur la pause méridienne et entre 300 et 400 usagers qui se croisent chaque après-midi.

1.2. Emplacement mis à disposition et modalités d'exploitation

L' emplacement proposé pour l'installation du food truck s'étend sur environ 40 m2 et figure sur l'annexe proposée (Annexe n°1).

Un autre lieu sur le même site pourra éventuellement être proposé en cas de nécessité de service.

Le Food truck devra respecter les règles de sécurité inhérentes aux Food truck.

1.3. Activités proposées

Le candidat est libre de proposer dans son offre le type de ventes qu'il projette de faire :

- Pizza ;
- Bagel ;
- Sandwich, hamburgers ;
- Restauration française ;
- Cuisine du monde ;
- Pâtes...

Il est indiqué qu'aucune boisson alcoolisée ne pourra être vendu dans le cadre de cette activité.

Le candidat proposera différents types de formules (exemple : menu enfant, menu plat/boisson et/ou plat/boisson/dessert).

1.4. Durée de l'exploitation

L'activité devra être effectivement assurée sur site aux horaires pour lesquelles le candidat s'est engagé dans le cadre de son offre.

L'occupation est consentie à titre expérimental pour la durée estivale du 2 juillet au 4 septembre.

Les différents créneaux proposés sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Entre 11h et 14h30							
Entre 15h30 et 18h30							
Entre 18h et 20h30							

Le candidat indiquera dans son offre quelles sont les jours et les plages horaires où il souhaite être présent sur site.

1.5. Redevance

S'agissant d'une expérimentation pour une durée de deux (2) mois, l'occupation est consentie à titre gratuit.

Il est précisé qu'aucun frais ne sera supporté par la Communauté de communes Caux Austreberthe du fait de l'occupation.

1.6. Candidature

Examen des candidatures

Le candidat doit transmettre :

- un curriculum vitae présentant ses références ;
- Les documents du véhicule ;
- Photographie du food truck (intérieur et extérieur)
- **le document ci-joint complété et signé ;**
- **une lettre de demande d'occupation du domaine public** comportant impérativement les informations suivantes :
 - Le nom et les coordonnées du demandeur ;
 - Le descriptif du Food truck et de l'activité proposée (description technique, alimentation proposée, tarifs pratiqués, types de formules proposées) ;
 - Les moyens techniques mis en œuvre pour l'exercice de l'activité ;
 - Photos du Food truck et de l'installation envisagée permettant de juger de la qualité des installations et de respect de l'hygiène ;
 - Extrait KBIS datant de moins de 3 mois ;
 - Attestation d'assurance en cours de validité.

D'autres documents pourront être demandés au candidat sélectionné.

Examen des offres

L'examen des offres sera réalisé au vu des critères de choix suivants :

Critères	Pondération
Prix	
Tarification des formules proposées (formulaire joint)	20 points
Développement durable	
Contenants (verres, assiettes, couverts) et sacs fabriqués avec des matériaux recyclés et/ou recyclables	10 points
Qualité	
Produits frais et de saison	20 points
Esthétisme intérieur et extérieur du Food truck	25 points
Diversité des produits/menus proposés	25 points

Négociation

La Communauté de communes aura la faculté de négocier avec un ou des candidats.

La phase de négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats.

1.7. Adresse de transmission des demandes

Toutes les demandes d'occupation du domaine public doivent être adressées à la Communauté de communes Caux Austreberthe

Pôle administratif – Convention d’occupation temporaire pour Food truck
4 rue de l’ingénieur Locke
76360 Barentin

Ou envoyées par email à accueil accueil@cc-caux-austreberthe.fr

La présentation du dossier est laissée à la libre appréciation du candidat.


1.8. Durée de publicité

La date limite de réception de la candidature pour l’occupation est **le mercredi 15 juin 2021 à 17h.**

1.9. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront s’adresser à accueil@cc-caux-austreberthe.fr

Pour l’opérateur économique, Nom, prénom, qualité du signataire	Pour la Communauté de communes Caux Austreberthe, Le Président,
Lieu et date de signature	A Barentin, le

Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public		 CAUX AUSTREBERTHE
		N° Année 2022
Activité proposée : Food truck		
COORDONNEES		
Identité	Nom	
	Prénom	
	Téléphone	
Adresse		
ACTIVITE PROFESSIONNELLE		
Nom du commerce		
Numéro SIRET		
Type d'exploitation	<input type="checkbox"/> Restauration sucrée <input type="checkbox"/> Restauration salée <input type="checkbox"/> Autre (à détailler) :	
Dimensions et caractéristiques du Food truck	Hauteur : Largeur : Longueur : Poids : Autonomie en termes d'eau et d'électricité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Autonomie en termes d'électricité : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Avec groupe électrogène insonorisé : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Type du groupe électrogène : Besoin d'alimentation électrique - puissance en ampérage : Type de branchement : Type et nombre d'appareils à brancher :	
CALENDRIER		
Jours et horaires de présence souhaitées entre le 2 juillet et le 4 septembre à préciser :		
Fait à Le Signature	Autorisation d'occupation temporaire personnelle, précaire et révocable. Le candidat reconnaît avoir reçu et pris connaissance de tous les documents relatifs à l'occupation du domaine public par un Food truck et s'engage à s'y conformer	

